

# INSCRIPTION cantine 2024-2025



Nous vous rappelons que l'inscription à la cantine est obligatoire. Vous devez impérativement inscrire ou réinscrire votre/vos enfant.s auprès de la mairie avant le jeudi 29 août 2024, 16h, pour l'année scolaire 2024-2025.

Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition pour vérifier votre éligibilité à la cantine à 1 euro.

- [Restauration scolaire](#)